



EXAMEN DES POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

DOCUMENT DE DISCUSSION

MAI | 2018

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES À EDC.....	1
EXAMEN DE LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX.....	1
INVITATION AUX PARTIES PRENANTES À PRÉSENTER LEURS COMMENTAIRES.....	1
ANNEXE 1 : POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX	3
CONTEXTE.....	3
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE.....	3
ANNEXE 2 : POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	5
CONTEXTE.....	5
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE.....	5
ANNEXE 3 : DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	7
CONTEXTE.....	7
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE.....	7
ANNEXE 4 : DÉCLARATION SUR LES DROITS DE LA PERSONNE	9
CONTEXTE.....	9
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE.....	9
ANNEXE 5 : POLITIQUE DE DIVULGATION	12
CONTEXTE.....	12
PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE.....	12

SOMMAIRE

Exportation et développement Canada (EDC), société d'État à vocation financière, est l'organisme de crédit à l'exportation du Canada. Nous gérons et offrons des solutions de financement et d'assurance, ainsi que des solutions axées sur le savoir pour aider les entreprises et les investisseurs canadiens à croître à l'étranger. Dans le cadre de l'exercice de notre mandat, nous veillons à faire des entreprises d'ici des entreprises reconnues partout dans le monde comme des chefs de file du commerce responsable et durable, et à leur donner l'avantage concurrentiel qui leur faut pour réussir et se démarquer sur la scène internationale. Nous appuyons aussi l'investissement direct canadien à l'étranger et les investissements au Canada. Fait à noter, nos activités sont en grande partie réalisées en partenariat avec d'autres institutions financières et en collaboration avec le gouvernement du Canada.

LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES À EDC

EDC s'engage à adopter des pratiques rigoureuses en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) qui s'appuie sur un cadre exhaustif. La RSE ne saurait donc se limiter au respect des normes juridiques. EDC est résolue à véhiculer des valeurs comme la probité, le respect, l'équité et l'intégrité dans ses pratiques commerciales quotidiennes, car elle estime que bien gérer les affaires nécessite d'adopter et d'incarner ces valeurs dans le cadre de son appui aux investisseurs et aux exportateurs canadiens. Bien que la portée de la RSE à EDC soit très étendue, notre engagement à mener nos activités en accord avec la responsabilité environnementale et sociale constitue l'un des éléments fondamentaux de notre cadre. Cet engagement nous définit comme organisation, fait partie intégrante de notre stratégie à long terme et est au cœur de notre vision d'aider les entreprises canadiennes à devenir des chefs de file responsables et durables.

EXAMEN DE LA GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

À EDC, nous examinons les cadres régissant nos politiques de gestion des risques environnementaux et sociaux pour nous assurer qu'ils demeurent pertinents, simples et adaptés à notre stratégie d'entreprise, à la nature changeante de nos activités et à la conduite des activités de financement du commerce international et des entreprises dans le monde. De plus, ces examens répondent aux attentes des parties prenantes externes et assurent la cohérence des politiques avec nos pratiques actuelles et les modifications apportées aux obligations internationales d'EDC, notamment dans le cadre de la [Recommandation du Conseil sur des approches communes pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public et le devoir de diligence environnementale et sociale](#) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et des [Principes de l'Équateur](#).

Par ailleurs, l'examen et la mise à jour des politiques qui régissent nos méthodes de gestion des risques environnementaux et sociaux font écho à notre volonté à continuer de servir nos clients et d'autres parties prenantes de manière responsable.

INVITATION AUX PARTIES PRENANTES À PRÉSENTER LEURS COMMENTAIRES

Pendant le processus d'examen, EDC invite toutes les parties prenantes des écosystèmes des affaires et du commerce au pays à présenter leurs observations et leurs commentaires constructifs portant sur les principales politiques du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC, soit :

1. la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux;
2. la Politique sur les changements climatiques;
3. la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale;
4. la Déclaration sur les droits de la personne;
5. la Politique de divulgation.

EDC compte de multiples parties prenantes, notamment ses clients, des organisations de la société civile, des associations industrielles canadiennes et ses pairs du secteur financier. En sollicitant leurs commentaires, la Société s'assure de revoir ses politiques en gardant en tête leurs intérêts. Elle voit ainsi à tenir compte d'un large éventail de perspectives, d'expériences et d'idées novatrices.

Nous vous invitons à consulter ces politiques, les principaux thèmes connexes et les questions proposées dans le présent document de discussion, puis à nous transmettre votre rétroaction.

Pour ce faire, nous vous invitons à vous rendre sur [le site Web d'EDC](#) pendant la période de consultation publique de 90 jours, soit du 14 mai au 17 août 2018. Le site contient des documents utiles, notamment toutes les politiques actuelles, une foire aux questions et un formulaire de soumission.

EDC consultera également des représentants du gouvernement du Canada et de notre Conseil consultatif sur la RSE, un groupe d'éminents experts qui offrent conseils et orientation sur les pratiques de RSE de la Société. Par souci de transparence, les commentaires reçus des parties prenantes seront affichés sur le site Web. De plus, EDC déposera un document de réponse public lors de la publication de ses politiques révisées. Ce document résumera les principaux thèmes émergeant des commentaires et décrira sommairement comment EDC les a intégrés aux résultats de son examen (ou elle justifiera leur omission, le cas échéant).

Comment Transmettre de la Rétroaction

Veillez visiter [le site Web d'EDC](#) pour envoyer vos commentaires par écrit à EDC d'ici le 17 août 2018. Vous pouvez aussi les transmettre à ESRMPolicyReview@edc.ca. Il est possible d'écrire à cette adresse pour poser des questions ou communiquer directement avec EDC au sujet du processus d'examen.

Nous vous remercions d'avance de prendre le temps de nous faire part de votre rétroaction. Nous avons hâte de mener à bien ce processus à la lumière de vos commentaires.



POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

EDC entame l'examen de sa [Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux](#). La présente annexe vise à renseigner les parties prenantes sur une partie des principaux thèmes, questions et propositions qui seront étudiés par EDC. Les parties prenantes qui le désirent sont invitées à transmettre leurs commentaires et observations sur le [site Web d'EDC](#) ou à écrire à ESRMPolicyReview@edc.ca pour en savoir plus sur les moyens de dialoguer avec nous.

CONTEXTE

Les engagements fondamentaux d'EDC en matière de responsabilité environnementale et sociale sont exposés dans sa Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux. Cette politique a été édictée en 2005 pour encadrer les diverses obligations d'EDC à cet égard. Depuis, la Société continue de s'inspirer des méthodes de gestion des risques reconnues à l'échelle mondiale dans ses processus décisionnels tout en assurant une reddition des comptes à l'égard du public par la divulgation des renseignements pertinents sur ses transactions. Plus précisément, la Politique énonce les engagements pris par EDC pour gérer les risques environnementaux et sociaux, prendre en compte ces risques dans ses décisions visant des transactions, promouvoir des pratiques environnementales et sociales exemplaires auprès de ses contreparties et appliquer des normes rigoureuses d'atténuation des risques et de surveillance dans le cadre des projets qu'elle appuie. La Politique est un document public qui présente bon nombre des processus de contrôle préalable d'EDC visant les risques environnementaux et sociaux; elle s'applique à toutes les activités d'EDC.

PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

Les politiques environnementales et sociales les plus efficaces qui sont adoptées par les institutions financières sont celles qui comportent des engagements clairs. Ces politiques décrivent comment l'institution gère les risques environnementaux et sociaux des clients, et établissent explicitement leur lien avec les initiatives environnementales, sociales et relatives aux droits de la personne. C'est dans ce contexte qu'EDC s'apprête à

modifier sa Politique, dans l'optique de rédiger un énoncé court et précis de ses engagements au chapitre de la gestion des risques environnementaux et sociaux. Ce faisant, elle compte faire preuve de plus de transparence et de clarté auprès de ses clients et de ses autres parties prenantes qui consultent le cadre régissant ses politiques et procédures. Les révisions potentielles se rattachent aux thèmes suivants : i) méthode de gestion des risques, ii) droits de la personne et changements climatiques, iii) distinction entre la politique et les procédures, iv) uniformité avec les autres politiques de la Société.

Méthode de gestion des risques : EDC évalue les risques environnementaux et sociaux dans son processus décisionnel visant des transactions pour l'ensemble de ses activités. Elle étudie les moyens de prendre appui sur cet engagement pour attester la valeur qu'elle procure dans le cadre de sa gestion des risques. Les révisions pourraient décrire comment EDC :

- veille à bâtir et à tisser des liens de collaboration avec ses clients, et œuvre à faire des entreprises canadiennes des chefs de file du commerce responsable et durable reconnus mondialement;
- travaille avec ses clients en vue de repérer les risques et concevoir des stratégies pour les atténuer à l'aide d'outils financiers, comme les conditions de prêts;
- aborde le principe de la priorité selon les risques et le recours à l'influence;
- s'appuie sur [les Critères de performance de l'IFC](#) pour définir sa méthode de gestion des risques environnementaux et sociaux, et leurs incidences.

Droits de la personne et changements climatiques : La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux actuelle fait référence à la Déclaration d'EDC sur les droits de la personne et comprend nos engagements en matière de lutte contre les changements climatiques. Nous songeons à modifier la Politique afin qu'elle témoigne de l'évolution d'enjeux d'importance qui n'y figurent pas encore, et qu'elle présente les efforts supplémentaires déployés par EDC à l'égard d'un projet de rédaction d'une politique distincte sur le climat (voir l'annexe 2) et d'actualisation de sa Déclaration sur les droits de la personne (voir l'annexe 4). Voici des modifications possibles :

- a) Faire des ajouts à la Politique afin qu'elle définisse la méthode actuelle de la Société pour évaluer et gérer les risques des transactions associés aux droits de la personne.
- b) Modifier la Politique afin qu'elle actualise la politique sur les changements climatiques.

Distinction entre la politique et les procédures : La Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux établit les objectifs de la Société en la matière ainsi que ses divers engagements environnementaux et sociaux. Elle contient aussi des explications détaillées sur les processus d'examen des risques et sur les procédures connexes. L'examen est l'occasion de présenter une politique englobante, claire et concise, et de l'accompagner d'un document sur les processus et procédures qui sera aussi accessible aux clients d'EDC et à ses autres parties prenantes. Cette démarche pourrait rendre la Politique conforme aux normes de la Société en matière de politiques, préciser les exigences relatives aux transactions auprès de nos clients et des autres parties prenantes de même qu'améliorer l'efficacité opérationnelle avec laquelle EDC actualise ses processus et procédures et produit des rapports à cet égard. Voici des révisions potentielles :

- a) Préciser notre engagement à mettre en place et à conserver une série de procédures et de processus appuyant les grands principes de la Politique de manière encore plus transparente.
- b) Supprimer les explications détaillées sur la série de processus d'examen qui relèvent de la Politique et déplacer une partie de ce contenu dans un document connexe décrivant la mise en œuvre de la Politique.
- c) Vérifier que les annexes de la Politique sont pertinentes et à jour.
- d) Éliminer le contenu redondant qui chevauche directement celui d'autres politiques de la Société (p. ex. la Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale et la Politique de divulgation).

Uniformité avec les autres politiques de la Société : Il faut modifier plusieurs aspects de la Politique pour tenir compte des changements effectués depuis sa dernière mise à jour et pour garantir le respect des normes de la Société en matière de politiques.

QUESTIONS

Voici des exemples de questions auxquelles nous aimerions que vous répondiez. Cela dit, vos commentaires peuvent porter sur autre chose.

1. Si vous êtes un client d'EDC, pouvez-vous décrire l'expérience vécue pour vous conformer aux exigences d'examen environnemental et social d'EDC en vertu de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux? Quelles sont vos impressions et observations?
2. Y a-t-il d'autres éléments qui pourraient être traités dans la Politique pour mieux préciser les attentes et les exigences d'EDC, pour appuyer davantage les pratiques commerciales responsables de nos clients et améliorer notre transparence envers les parties prenantes?
3. Quelles méthodes EDC devrait-elle adopter et quels éléments devrait-elle prendre en considération pour accroître la clarté et la transparence des procédures et processus d'examen de sa Politique?

POLITIQUE SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

EDC entame l'examen de sa politique sur les changements climatiques, qui est actuellement intégrée à sa [Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux](#). La présente annexe vise à renseigner les parties prenantes sur certains des principaux thèmes, questions et propositions qui seront étudiés par EDC. Les parties prenantes qui le désirent sont invitées à transmettre leurs commentaires et observations sur le [site Web d'EDC](#) ou à écrire à ESRMPolicyReview@edc.ca pour en savoir plus sur les moyens de dialoguer avec nous.

CONTEXTE

EDC a mis en place sa première politique sur les changements climatiques en 2010. Intégrée à sa Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux, cette politique souligne la diversité et l'étendue de la clientèle d'EDC, dont font partie des entreprises canadiennes présentes dans des secteurs à forte intensité de carbone. En se dotant d'une politique sur les changements climatiques, la Société s'engage à prendre plusieurs mesures en matière de gestion des risques climatiques, établies selon les normes reconnues mondialement à l'époque, en plus de surveiller sa propre empreinte opérationnelle. Les positions et les pratiques d'EDC ont évolué depuis, notamment sa façon d'effectuer les contrôles préalables relatifs aux transactions, de réduire son soutien pour les projets de production d'électricité à partir du charbon, de faire des suivis et des rapports financiers dans le domaine du climat, de contribuer à la croissance du secteur des technologies propres au Canada et d'émettre des obligations vertes. Notons aussi des évolutions positives à l'échelle nationale et internationale en matière de climat qui sont utiles à EDC et à ses clients, dont l'[Accord de Paris de 2015](#) sur les changements climatiques et le rapport de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#).

PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

EDC revoit sa politique sur les changements climatiques pour qu'elle s'accorde mieux à ses pratiques actuelles et les avancées pertinentes aux quatre coins du globe. Les révisions potentielles se rattachent aux thèmes suivants : i) contenu général, ii) risques et occasions, iii) activités d'EDC.

Contenu général : EDC appuie les entreprises exportatrices canadiennes. Elle reconnaît l'apport considérable à l'économie canadienne du secteur de l'énergie et des industries qui le soutiennent. C'est pourquoi elle devra continuer de fournir aux exportateurs canadiens de tous les secteurs des solutions de financement et d'assurance, ainsi que des solutions axées sur le savoir. Par ailleurs, nous savons que des projets nationaux et internationaux visent à réduire de façon durable les émissions de carbone, et qu'il est nécessaire de tenir des discussions plus générales sur le rôle du secteur financier pour opérer cette transition. L'examen de la politique est profitable à plusieurs égards : elle nous donne l'occasion de revoir l'approche d'EDC envers les enjeux climatiques afin qu'elle soit davantage en phase avec nos pratiques actuelles; elle nous aide à mieux comprendre les répercussions potentielles des changements climatiques sur nos activités; elle permet d'aborder et de définir notre rôle dans cette sphère, dans le cadre de la conduite de nos activités.

Risques et occasions : La politique d'EDC sur les changements climatiques porte sur un bon nombre de risques et d'occasions, y compris l'importance de faciliter les exportations de biens et de services écologiques, et aborde aussi la gestion des risques et la mobilisation de clients. Cependant, la politique fait référence à un programme désuet (EnviroExports) et ne rend pas compte de l'évolution des activités de la Société en réponse aux nouvelles occasions, notamment à propos des éléments suivants :

- le soutien d'activités de financement pour contrer les changements climatiques (EDC fait état d'une contribution de 551 millions de dollars canadiens pour l'exercice 2016-2017);
- le programme des technologies propres (EDC a facilité des transactions se chiffrant à plus de 2,0 milliards de dollars canadiens pour l'exercice 2016-2017);
- l'émission d'obligations vertes (EDC a émis quatre obligations vertes depuis 2014, dont une en dollars canadiens).

En ce qui a trait à la gestion des risques climatiques, surtout dans les secteurs à forte intensité de carbone, EDC envisage d'actualiser sa politique afin qu'elle présente plus fidèlement ses méthodes de gestion des risques et de mobilisation de la clientèle. Par ailleurs, nous cherchons à déterminer comment approfondir notre compréhension des incidences potentielles des changements climatiques sur nos clients et nos propres activités. Finalement, nous nous demandons si notre [position relative aux projets de centrales d'électricité au charbon](#), qu'EDC a publiée en janvier 2017 et qui décrit son soutien à l'un des secteurs émettant le plus d'émissions de carbone, devrait être mieux intégrée à la politique sur les changements climatiques.

Activités d'EDC : La politique actuelle sur les changements climatiques, où EDC s'engage à faire le suivi de son empreinte environnementale, ne rend pas compte de l'évolution des pratiques de la Société. En effet, EDC surveille l'empreinte de ses activités depuis plusieurs années et en fait état. Nous demeurons néanmoins à l'affût du dialogue international sur la transparence et la divulgation des activités des institutions financières touchant le climat, ce qui peut aller au-delà de leur empreinte opérationnelle pour les entreprises qu'elles appuient. Dans le cadre de l'examen de la présente politique, nous étudions la pertinence de ces changements pour la Société.

QUESTIONS

Voici des exemples de questions auxquelles nous aimerions que vous répondiez. Cela dit, vos commentaires peuvent porter sur autre chose.

1. En tant que partie prenante, quels aspects particuliers voudriez-vous qu'EDC clarifie d'après votre expérience de ses politiques sur les changements climatiques et le charbon?
2. Avez-vous des recommandations ou des préoccupations particulières quant aux thèmes visés par l'examen de la politique d'EDC relative au climat?
3. Avez-vous d'autres recommandations sur les aspects de la politique qu'EDC devrait songer à revoir?



DIRECTIVE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

EDC entame l'examen de sa [Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale](#), qui est entrée en vigueur en 2001. La présente annexe vise à renseigner les parties prenantes sur certains des principaux thèmes, questions et propositions qui seront étudiés par EDC. Les parties prenantes qui le désirent sont invitées à transmettre leurs commentaires et observations sur [le site Web d'EDC](#) ou à écrire à ESRMPolicyReview@edc.ca pour en savoir plus sur les moyens de dialoguer avec nous.

CONTEXTE

La Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale d'EDC fixe les exigences relatives à l'évaluation des volets environnemental et social (y compris des droits de la personne) de ses projets. En vertu de la Loi sur le développement des exportations, le Conseil d'administration de la Société est tenu d'émettre une directive qui soit appliquée lors de l'examen des transactions et du processus décisionnel connexe. Cette Directive est conforme aux engagements internationaux d'EDC, à savoir les Approches communes de l'OCDE et les Principes de l'Équateur.

Depuis 2001, EDC se conforme à cette Directive pour veiller à ce que les transactions relatives à un projet soient évaluées de manière à établir si le projet visé risque d'avoir des répercussions environnementales ou sociales négatives, et à déterminer comment les risques seront gérés et atténués. La Directive garantit qu'EDC applique un processus rigoureux, selon des normes de référence reconnues mondialement, en accord avec son engagement de réaliser son mandat dans le souci de la responsabilité sociale et environnementale. Tous les projets de catégorie A ou B évalués depuis 2008 en vertu de la Directive se trouvent sur le site Web de la Société.

Depuis la dernière mise à jour de la Directive en 2010, plusieurs changements ont eu lieu au sein des établissements de crédit commercial et de quelques organismes de crédit à l'exportation, dont des modifications aux Principes de l'Équateur et la description d'approches de contrôle préalable des projets fondées sur le risque et la taille. Le caractère évolutif du secteur du financement de projets dans le cadre d'activités

commerciales internationales et la transformation du rôle joué par les exportateurs pose de nouvelles difficultés de mise en œuvre. De plus, la compréhension approfondie d'enjeux émergents comme les droits de la personne, les répercussions des changements climatiques et une demande croissante à l'égard de la transparence sont tous des facteurs à prendre en considération dans la façon dont EDC évalue son soutien aux projets.

PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

EDC songe à modifier sa Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale afin d'en améliorer la clarté pour les parties prenantes, d'y intégrer son expérience pratique pour gagner en efficacité et de tenir compte de l'évolution constante des pratiques mentionnée ci-dessus. Les révisions potentielles se rattachent aux thèmes suivants : i) clarté et harmonisation de l'application de la Directive, ii) évaluation des projets selon une approche fondée sur le risque, iii) reflet des normes et pratiques actuelles.

Clarté et harmonisation de l'application de la Directive :

La Directive fixe des critères précis et des définitions qui servent à déterminer si elle s'applique aux transactions relatives à un projet donné. La formulation actuelle de la portée de la Directive est difficile à comprendre; EDC cherche donc à l'améliorer, notamment :

- a) à préciser sa portée en introduisant des critères fondés sur des principes qui garantissent que les transactions uniquement associées à un projet sont évaluées en vertu de la Directive;
- b) à faire en sorte que la portée de la Directive s'harmonise avec celle des engagements internationaux en évolution d'EDC, comme les Principes de l'Équateur.

Évaluation des projets selon une approche fondée sur le risque :

La Directive en matière d'évaluation environnementale et sociale décrit le processus normatif à suivre lors de l'évaluation de transactions relatives à un projet. Conformément à l'approche décrite dans les Critères de performance de la Société financière internationale (« IFC »), qui constitue la principale norme de référence internationale de la Directive, EDC s'emploie à évaluer les projets selon des méthodes et des outils pertinents et adaptés.

La modification de certaines sections de la Directive, comme celles sur les renseignements exigés et sur l'évaluation et la décision, pourrait donner une plus grande marge de manœuvre pour traiter les principaux risques environnementaux et sociaux au cas par cas et permettre à EDC de faire une évaluation proportionnée des transactions. Voici des modifications proposées :

- a) Préciser l'approche du contrôle préalable et l'application des normes environnementales et sociales où les moyens sont adaptés à la nature et à l'ampleur de l'activité et proportionnels au niveau de risque, aux répercussions du projet, et au rôle et à l'influence de l'exportateur dans le projet.
- b) Réviser les exigences et les exceptions des décisions liées à l'emplacement géographique des projets pour indiquer qu'EDC évalue les risques et les répercussions potentiels quel que soit l'emplacement, comme il convient selon le contexte d'exploitation du projet.

Reflet des normes et pratiques actuelles : Il y a plusieurs sections où la formulation de la Directive gagnerait à être améliorée pour décrire plus précisément le processus d'évaluation des projets. Cette révision pourrait donner aux parties prenantes une meilleure vue d'ensemble du processus et préciser les attentes des principales parties à la transaction (p. ex. l'exportateur ou le parrain du projet). Voici des modifications potentielles :

- a) la reformulation des principales définitions;
- b) l'ajout d'une section exhaustive sur la surveillance qui illustre l'approche d'EDC;
- c) la mise à jour du cadre justificatif qui fixe comment EDC décide de conclure une transaction en vertu de la Directive.

QUESTIONS

Voici des exemples de questions auxquelles nous aimerions que vous répondiez. Cela dit, vos commentaires peuvent porter sur autre chose.

1. En tant que client d'EDC, pouvez-vous décrire l'expérience vécue pour vous conformer aux exigences d'évaluation environnementale et sociale d'EDC en vertu de la Directive? Quelles sont vos observations et impressions?
2. Avez-vous des recommandations ou des préoccupations sur la façon dont EDC pourrait communiquer plus clairement la portée de la Directive et son approche fondée sur le risque pour évaluer les projets?
3. Avez-vous d'autres recommandations sur des aspects de la Directive qu'EDC devrait songer à revoir?



DÉCLARATION SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

EDC entame l'examen de sa [Déclaration sur les droits de la personne](#), créée en 2008. La présente annexe vise à renseigner les parties prenantes sur certains des principaux thèmes, questions et propositions qui seront étudiés par EDC. Les parties prenantes qui le désirent sont invitées à transmettre leurs commentaires et observations sur [le site Web d'EDC](#) ou à écrire à ESRMPolicyReview@edc.ca pour en savoir plus sur les moyens de dialoguer avec nous.

CONTEXTE

Introduite en 2008, la Déclaration d'EDC sur les droits de la personne formule notre engagement à assurer et à promouvoir le respect des droits de la personne reconnus mondialement. Elle montre qu'EDC reconnaît que les institutions financières doivent s'efforcer d'évaluer les incidences négatives potentielles de leurs activités sur les droits des personnes directement touchées par leurs investissements. Or, depuis, les processus d'examen des risques environnementaux et sociaux d'EDC ont changé considérablement afin de suivre l'évolution des politiques et des pratiques internationales, dont les attentes des [Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU](#). EDC admet que sa Déclaration n'a pas suivi l'évolution de ses processus de gestion des risques environnementaux, sociaux et liés aux droits de la personne, et ne correspondant pas aux attentes à l'échelle mondiale. De même, elle convient que les engagements formulés dans sa Déclaration constituent l'assise en matière de droits de la personne et qu'ils sont largement enchâssés dans d'autres politiques et pratiques d'EDC. Par conséquent, il est possible d'intégrer nos attentes et de les communiquer plus clairement à nos principales parties prenantes en effectuant un examen et une mise à jour de la Politique de gestion des risques environnementaux et sociaux et de la Politique de divulgation d'EDC.

PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

Nous avons relevé deux grands thèmes à prendre en considération dans le cadre de la révision de notre Déclaration sur les droits de la personne (voir ci-dessous).

Refléter les pratiques actuelles et combler les lacunes par rapport aux Principes directeurs de l'ONU : Les Principes directeurs de l'ONU ont joué un rôle déterminant en favorisant le respect des droits de la personne dans la conduite d'activités commerciales. Ces principes sont de plus en plus adoptés par de grandes institutions ou dans le cadre d'initiatives de premier plan telles que les Principes de l'Équateur, les Critères de performance de l'IFC, [les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#), les Approches communes de l'OCDE, le Pacte mondial de l'ONU, diverses associations industrielles ainsi que les pairs et les clients d'EDC. Pour souscrire aux Principes directeurs et répondre à l'évolution des exigences s'appliquant aux normes et aux accords internationaux auxquels elle adhère, EDC a déployé des efforts concertés pour mettre à jour ses pratiques de contrôle préalable ces dernières années. Forte de ces travaux, la Société juge que ses processus internes dans le domaine des droits de la personne suivent bon nombre des évolutions pertinentes survenues à l'échelle mondiale et qu'il serait possible d'intégrer plusieurs de ces changements dans le cadre de la révision de sa Déclaration sur les droits de la personne. Voici des éléments qui, de notre avis, mettent en lumière les progrès réalisés par EDC pour se conformer aux Principes directeurs de l'ONU ou encore les lacunes que nous devons combler à cet égard :

- a) *Portée du contrôle préalable* : Nous reconnaissons notre responsabilité relative aux répercussions sur les droits de la personne dans le cadre de nos relations d'affaires avec nos clients. Nous sélectionnons et évaluons toutes les entreprises que nous aidons (p. ex, dans le cadre de transactions d'assurance, de financement et de financement de projets) en fonction des risques et des répercussions graves, réels ou potentiels, relatifs aux droits de la personne, quel que soit le seuil financier ou la durée de la transaction.
- b) *Ordre de priorité* : Nous classons par ordre de priorité certaines transactions que nous soumettons à un contrôle préalable approfondi, ainsi que certains risques ou incidences pour chaque transaction en fonction des cas de figure les plus risqués et de la gravité des répercussions sur les populations.

Nous tenons compte de la situation du pays, des antécédents des partenaires d'affaires, des activités commerciales associées à la transaction et de la présence de groupes vulnérables pour repérer les transactions à risque élevé. De plus, nous déterminons la gravité d'une répercussion selon sa portée, son ampleur et son caractère irrémédiable.

- c) *Influence* : En tant qu'institution financière, nous reconnaissons notre responsabilité de prévenir ou d'atténuer les répercussions potentielles avant qu'elles ne surviennent dans le cadre de notre participation à la transaction. Notre pratique consiste à utiliser notre influence pour orienter les actions de nos clients pour qu'ils préviennent et atténuent les répercussions de leur activité sur les droits de la personne ou prennent des mesures correctives pour les faire cesser, et pour qu'ils donnent réparation aux personnes négativement touchées. Nous admettons que, compte tenu de la nature de nos nombreuses relations d'affaires, la portée de notre influence varie et joue sur nos options et notre capacité à influencer les gestes de nos clients.
- d) *Réparation* : Notre approche, c'est de comprendre la façon dont les institutions financières peuvent être associées aux répercussions sur les droits de la personne par leurs relations avec leur clientèle. Si elle devait être associée à de graves répercussions à cause de ses relations avec ses clients, EDC trouverait des moyens d'utiliser son influence auprès de ses clients pour fournir réparation.
- e) *Règles du jeu uniformes* : EDC reconnaît son rôle déterminant auprès d'associations industrielles et d'organismes de normalisation en vue d'assurer le renforcement constant des bonnes pratiques et l'uniformisation des règles du jeu, notamment par les Approches communes de l'OCDE et les Principes de l'Équateur. Elle tâche d'utiliser son influence pour continuer de promouvoir l'harmonisation entre ces cadres et les pratiques exemplaires et les attentes des Principes directeurs de l'ONU.

directeurs de l'ONU et des pratiques changeantes que nous avons observées chez nos pairs ou dans le cadre de nos activités, notamment :

- a) le rôle de la mobilisation des parties prenantes dans notre processus de contrôle préalable, en ce qui a trait à la façon dont nous orientons l'évaluation et la gestion des risques du point de vue des parties prenantes touchées, non seulement pour les transactions relatives à un projet assujetties aux exigences des Critères de performance de l'IFC, mais aussi pour toutes les entreprises que nous appuyons;
- b) la façon dont EDC suit et surveille ses résultats relativement aux droits de la personne;
- c) les moyens d'aborder les questions d'influence et de réparation, compte tenu de la nature de nos activités;
- d) la façon de communiquer nos résultats en matière de gestion des risques associés aux droits de la personne, en trouvant un équilibre entre la divulgation et la confidentialité de nos transactions;
- e) la détermination des problèmes saillants au chapitre des droits de la personne;
- f) la rédaction d'une liste d'exclusions qui cerne les activités à ne pas financer en raison de leur incidence très négative sur les droits de la personne;
- g) la prise de position à propos d'enjeux particuliers portant gravement atteinte aux droits de la personne;
- h) les possibilités d'élargir les engagements de la politique au-delà des activités commerciales.

Aspects pouvant être mieux harmonisés avec les Principes directeurs de l'ONU et les pratiques exemplaires de l'industrie

Nous examinerons plus en détail la pertinence et l'incidence, pour les activités commerciales d'EDC, de certains aspects des Principes

QUESTIONS

Voici des exemples de questions auxquelles nous aimerions que vous répondiez. Cela dit, vos commentaires peuvent porter sur autre chose.

1. Quelles préoccupations les thèmes mentionnés ci-dessus soulèvent-ils pour nos clients et nos autres parties prenantes?
2. Lequel de ces thèmes est le plus important à traiter dans les politiques d'EDC et pourquoi?
3. Y a-t-il d'autres aspects sur lesquels EDC devrait se pencher lors de la révision de ses politiques?
4. À quel point est-ce important qu'EDC cerne ses principaux enjeux, vu la diversité de son portefeuille, ou qu'elle ait des politiques particulières sur certains enjeux? Quels risques ou avantages en découleraient?
5. Quelles sont les attentes de nos clients et autres parties prenantes quant à la façon d'EDC de communiquer ses politiques et pratiques en matière de droits de la personne?



POLITIQUE DE DIVULGATION

EDC entame l'examen de sa [Politique de divulgation](#), entrée en vigueur en novembre 2010. La présente annexe vise à renseigner les parties prenantes sur certains des principaux thèmes, questions et propositions qui seront étudiés par EDC. Les parties prenantes qui le désirent sont invitées à transmettre leurs commentaires et observations sur [le site Web d'EDC](#) ou à écrire à ESRMPolicyReview@edc.ca pour en savoir plus sur les moyens de dialoguer avec nous.

CONTEXTE

À EDC, nous sommes conscients que notre réussite à long terme – et celle des entreprises canadiennes que nous servons – passe par la communication rapide d'informations exactes à nos parties prenantes, dans le cadre d'une relation basée sur la confiance et la responsabilité. La Politique de divulgation d'EDC vient soutenir ces valeurs en encadrant la divulgation proactive et régulière de renseignements sur ses activités, qu'il soit question du volume total ou des transactions individuelles. EDC divulgue de l'information sur chaque transaction associée à du financement (y compris les garanties), à de l'assurance risques politiques pour prêteurs ou à une opération portant sur les capitaux propres. Au nombre des principaux points de l'examen du Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux d'EDC figurent les engagements de divulgation concernant les grandes transactions relatives à un projet, énoncés dans sa Politique de divulgation. Ces engagements s'appliquent aux renseignements sur l'incidence sociale et environnementale, les descriptions de projet, la nature des informations analysées par EDC, et les normes environnementales et sociales entrant dans l'examen du projet. Tous les projets de catégorie A ou B approuvés depuis 2005 et 2008, respectivement, sont indiqués sur le site Web d'EDC. Fait important : en révisant sa Politique de divulgation, en 2010, EDC s'est engagée à divulguer des Sommaires de l'examen de projet, qui décrivent plus en détail les points précis de l'examen de ses projets de catégorie A. Cette mesure de transparence clé va au-delà des pratiques de divulgation qu'appliquent bon nombre d'organismes de crédit à l'exportation et d'institutions financières commerciales aux projets qu'ils financent.

De plus, la Politique de divulgation énonce les obligations d'EDC quant à la protection des renseignements commerciaux confidentiels, son engagement à demander le consentement du client à la divulgation de renseignements sur les transactions, les divers canaux et échéanciers de communication, ainsi que les organisations internationales (p. ex. l'OCDE) envers qui EDC s'est également engagée à divulguer certains renseignements. Le tout respecte le cadre international que nous suivons, tout comme les autres organismes de crédit à l'exportation et nos pairs du secteur bancaire.

PRINCIPAUX THÈMES À L'ÉTUDE

Fidèle à ses engagements en matière de transparence et de rapports, EDC envisage de réviser sa Politique de divulgation pour accroître son niveau de confiance et de responsabilité auprès des parties prenantes. Les révisions potentielles se rattachent aux thèmes suivants : i) amélioration de la transparence; ii) augmentation de la quantité de renseignements divulgués sur les procédures et les processus; iii) cadre de la politique.

Amélioration de la transparence : On observe à l'échelle mondiale une tendance grandissante au resserrement en matière de transparence, conséquence de l'action des organisations de la société civile et des organismes gouvernementaux de réglementation, ainsi que des attentes des fournisseurs et des consommateurs. EDC cherche des moyens de gagner en transparence, notamment en ce qui a trait aux transactions de financement d'entreprises et aux données les plus utiles à fournir à leur sujet, sans abandonner la protection des renseignements commerciaux confidentiels. Dans l'examen de la politique, EDC doit trouver un équilibre entre ses rôles de société d'État et d'acteur du secteur financier mondial.

Augmentation de la quantité de renseignements divulgués sur les procédures et les processus : Outre l'exploration d'options permettant d'augmenter la divulgation de renseignements sur les transactions, EDC cherche des moyens d'augmenter la quantité d'informations disponibles sur ses procédures et processus de gestion des risques environnementaux et sociaux. Il pourrait s'agir, par exemple, d'organiser plus clairement les politiques, dans le cadre de l'examen, pour en faire des engagements organisationnels généraux, et de déplacer une partie du contenu dans les procédures

et processus rendus publics. À l'étape des consultations, EDC veut savoir quels renseignements sur ses processus seraient les plus utiles aux parties prenantes et par quels moyens elle pourrait les communiquer pour faciliter l'accès et la compréhension.

Cadre de la politique : Nous étudions des manières d'organiser notre cadre pour clarifier et consolider nos obligations en matière de transparence.

Ce travail comportera des modifications générales à la Politique de divulgation visant à l'harmoniser avec ses normes pour les politiques de la Société et à mettre à jour les références aux groupes sectoriels, aux postes et à la structure organisationnelle.

À l'heure actuelle, les divulgations se font principalement par l'entremise du site Web d'EDC. Parallèlement à l'examen de la Politique de divulgation, nous étudions des manières de rendre notre site plus convivial et transparent.

QUESTIONS

Voici des exemples de questions auxquelles nous aimerions que vous répondiez. Cela dit, vos commentaires peuvent porter sur autre chose.

1. Quels moyens novateurs EDC pourrait-elle prendre pour expliquer clairement et simplement les processus complexes?
2. Quelles sont les préoccupations des clients d'EDC quant à la protection des renseignements commerciaux confidentiels, et comment EDC pourrait-elle respecter la confidentialité tout en augmentant la transparence?
3. Quels sont le type et le niveau de détail à viser pour produire des rapports annuels utiles sur les évaluations, les refus et la surveillance?

